

République Française

COMMUNE DE RIAN
Département du Var



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 01 avril 2021 à 18 h 00

Nombre de Conseillers : En exercice : 27, Quorum : 14, Présents : 20, Absents représentés : 3, Absents : 4

Date de la convocation : 26 mars 2021

Le Conseil municipal s'est réuni le premier avril deux mille vingt et un à dix-huit heures, salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Nicolas BREMOND, Maire.

Présents : Mmes, MM., Joël BLANC, Gaëlle CARLOT-REBEC, Eric GEROLIN, Marie-Thérèse VANNIER, Christophe VERCOUTRE, Nathalie LOUIS, Alain LEFEVRE, Adjoint.

Mmes, MM., Jean-Pierre REVEL, Leïla BELFITAH, Sabine LACAN, Céline FARRO, Bérangère CHAPON, Véronique LEFORT, Stéphanie GOMES, Fabrice AUJOGUE, Nathalie COTTET, Catherine MICHEL, Yves MANCER, Julien DRIDI.

Absents ayant donné pouvoir :

Christiane MERLE, Adjointe, pouvoir à Marie-Thérèse VANNIER, Adjointe

Sébastien MICHEL, Conseiller Municipal, pouvoir à Fabrice AUJOGUE, Conseiller Municipal

Jean-François NICOLAS, Conseiller Municipal, pouvoir à Stéphanie GOMES, Conseillère Municipale

Absents : Adrien GAMERRE, Dominique VIE, Damien BLANCHARD, Renée MICHEL, Conseillers Municipaux

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sabine LACAN

N° 21 03 07

Objet : Modification des statuts de la Communauté de Communes Provence Verdon concernant la prise de compétence « Organisation de la Mobilité »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5211-5, L5211-17 et L5211-20

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020

Vu la délibération communautaire n°2021-058 prise en date du 23 Mars 2021, approuvant la modification des statuts de la Communauté de communes Provence Verdon concernant la prise de compétence « Organisation de la Mobilité » ;

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les évolutions statutaires de la Communauté de Communes Provence Verdon proposées, portant la prise de compétence de l'organisation de la mobilité.

Il détaille le contenu de cette compétence, en précisant que la Communauté de Communes Provence Verdon ne demandera pas à se substituer à la Région dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la Région assure actuellement dans le ressort de son périmètre. La Communauté de Communes conserve cependant la capacité de se faire transférer ces services à l'avenir conformément aux dispositions de l'article L. 3111-5 du Code des transports.

Ainsi, Monsieur le Maire précise que les services de transports existants gérés par la Région seront maintenus dans leur fonctionnement actuel.

Au terme de cette présentation, Monsieur le Maire propose de valider la modification statutaire proposée, portant sur la prise de la compétence de l'organisation de la mobilité par la Communauté de Communes Provence Verdon.

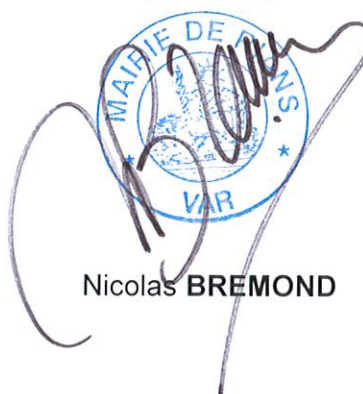
Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications statutaires telles que présentées, avec le transfert de la compétence de l'organisation de la mobilité à la Communauté de Communes Provence Verdon
- **VALIDE** l'ensemble des nouveaux statuts communautaires tels que joints en annexe

RIANS, le 1^{er} avril 2021

Pour extrait conforme,

Le Maire,

A blue circular stamp from the 'MAIRIE DE RIANS' in the 'VAR' department is visible. Overlaid on the stamp is a large, stylized handwritten signature in black ink. Below the stamp, the name 'Nicolas BREMOND' is printed in black capital letters.

Nicolas **BREMOND**